

PLAN D'ACTION INTERGRAPPES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Phase 1

17 NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

Présentation des grappes sectorielles	3
Introduction	5
Plan d'action intergrappes en développement durable	7
Objectif 1 : Démontrer une authenticité de la démarche des grappes sectorielles envers le développement durable (DD)	8
Action A : Intégration d'objectifs de DD dans le plan stratégique de chaque grappe	8
Action B : Production d'évènements écoresponsables	8
Action C : Mesure et compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES)	9
Action D : Autres initiatives considérées	9
Objectif 2 : Mutualiser les efforts des grappes en matière de DD et s'inspirer mutuellement	10
Action A : Mutualisation des ressources	10
Action B : Concertation dans le cadre d'un comité de travail intergrappes.....	10
Objectif 3 : Sensibiliser et engager nos secteurs d'intérêt.....	11
Action A : Page web de ressources en DD	11
Action B : Mise en place de comités traitant du DD au sein de chaque grappe avec ses membres respectifs	11
Gouvernance	12
Conclusion	12
Contact	12

PRESENTATION DES GRAPPES SECTORIELLES

	Secteur	Site web
	Aérospatial	https://www.aeromontreal.ca/
	Aluminium	https://aluquebec.com/
	Cinéma et télévision	http://www.bctq.ca/
	Logistique et transport	http://www.cargo-montreal.ca/
	Technologies propres	https://www.ecotechquebec.com/
	Services financiers	https://www.finance-montreal.com/
	Mode	https://mmode.ca/
	Sciences de la vie et technologies de la santé	http://www.montreal-invivo.com/



Technologies de l'information
et des communications

<https://numana.tech>



Transports électriques et
intelligents

<https://propulsionquebec.com/>

INTRODUCTION

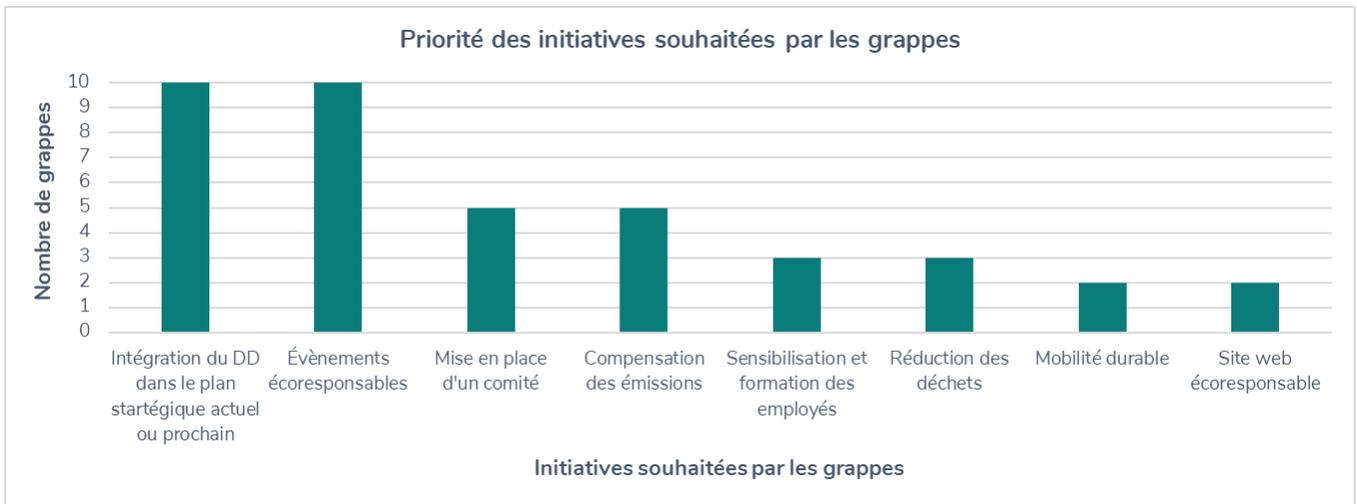
Aujourd'hui, pour contribuer à une économie durable, il est nécessaire de prendre en compte les défis auxquels nous faisons face en termes de changements climatiques. Afin de contribuer à l'effort mondial, le gouvernement du Québec a pris plusieurs engagements à travers sa stratégie gouvernementale de développement durable (2023-2028). Plusieurs orientations sont mises de l'avant par le gouvernement, notamment :

- Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable ;
- Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec ;
- Développer les collectivités durablement ;
- Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.

Les grappes sectorielles, par leur rôle de mobilisation et d'écoute des besoins du terrain, sont des acteurs clés de la société québécoise. Elles représentent des secteurs variés et emblématiques du Québec : aéronautique, aluminium, cinéma et télévision, logistique et transport, transport électrique et intelligent, technologies propres, technologies de l'information, mode, services financiers, sciences de la vie et technologies de la santé. Les projets structurants qu'elles développent, en soutenant leurs écosystèmes respectifs, contribuent grandement à la croissance économique du Québec. Ainsi, elles ont un rôle à jouer dans le développement durable du Québec et dans la réalisation de sa stratégie.

Les grappes sectorielles souhaitent donc s'engager avec un plan d'action intergrappes pour le développement durable. Dans un premier temps, les grappes vont prioriser la lutte contre le réchauffement climatique dans leurs actions, tout en ne s'y limitant pas. Lors de cette première phase expérimentale et volontaire d'un an, un accent a été fait sur des initiatives internes aux grappes dans l'objectif de démontrer l'authenticité de la démarche. Cependant, quelques initiatives destinées aux membres respectifs des grappes ont également déjà été incluses, car il est nécessaire de commencer et renforcer l'engagement des différents écosystèmes.

Un sondage a d'abord été rempli par les différent(e)s représentant(e)s des grappes sectorielles afin d'identifier quelles initiatives en développement durable étaient à bonifier ou mettre en place à l'interne, et à inscrire dans ce plan d'action, en fonction de leurs ressources et priorités. Les résultats sont présentés dans le graphique suivant.



D'après les résultats de ce sondage et des discussions du comité de travail intergrappes, les prochaines pages présentent ainsi le plan d'action intergrappes en développement durable. Le comité de travail s'assurera de la réalisation des actions au cours de l'année. En novembre 2024 aura lieu l'évaluation de cette première année, ainsi que la présentation de la deuxième phase du plan d'action, qui ira plus loin dans les actions destinées aux membres.

Ce premier plan d'action intergrappes en développement durable est l'occasion d'aligner les grappes sur ce sujet. Certaines étant plus avancées que d'autres, le partage d'expérience sera important dans le comité de travail pour mener à bien la réalisation des initiatives et pousser la réflexion pour de prochaines actions. La collaboration entre les grappes, et donc les secteurs, sera renforcée par ce plan d'action et permettra l'émergence d'initiatives communes.

PLAN D'ACTION INTERGRAPPES EN DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 1

Démontrer un engagement des grappes sectorielles envers le développement durable (DD)

Action A : Intégration d'objectifs de DD dans le plan stratégique de chaque grappe

Action B : Production d'évènements écoresponsables

Action C : Mesure et compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Action D : Autres initiatives considérées

Objectif 2

Mutualiser les efforts des grappes en matière de DD et s'inspirer mutuellement

Action A : Mutualisation des ressources

Action B : Concertation dans le cadre d'un comité de travail intergrappes pour le DD

Objectif 3

Sensibiliser et engager nos secteurs d'intérêt

Action A : Page web de ressources en DD

Action B : Mise en place de comités traitant du DD au sein de chaque grappe avec ses membres respectifs

OBJECTIF 1 : DEMONTRER UNE AUTHENTICITE DE LA DEMARCHE DES GRAPPES SECTORIELLES ENVERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)

ACTION A : INTEGRATION D'OBJECTIFS DE DD DANS LE PLAN STRATEGIQUE DE CHAQUE GRAPPE

Les 10 grappes sectorielles souhaitent renforcer la présence du développement durable dans leurs plans stratégiques. Actuellement, 9 grappes sur 10 le mentionnent déjà.

Lors de la prochaine définition de leur plan stratégique, les grappes s'engagent à renforcer la présence du développement durable dans leurs plans stratégiques, en y accolant des objectifs et actions claires.

<u>Indicateurs de succès</u>	Planification d'objectifs en développement durable dans les stratégies des 10 grappes sectorielles
<u>Suivi</u>	-Suivi des dates de planification stratégique de chaque grappe -Engagements pris en matière de développement durable dans les plans stratégiques des grappes impliquées dans le projet
<u>Partenaires impliqués</u>	Propre à chacune des grappes si elles souhaitent un accompagnement pour la planification stratégique sur ce sujet
<u>Échéancier</u>	La mise en place de cette action sera variable au cours du temps étant donné que chaque grappe définit son plan stratégique lors d'années différentes

ACTION B : PRODUCTION D'ÉVÈNEMENTS ECORESPONSABLES

Les 10 grappes sectorielles souhaitent que leurs événements soient organisés via des principes écoresponsables. Ces principes incluent, sans s'y limiter :

- Minimisation des déchets, recyclage et compostage ;
- Nourriture végétarienne ;
- Valorisation des déplacements des participant(e)s par mobilité douce ou transport en communs ;
- Approvisionnement local.

<u>Indicateurs de succès</u>	-Liste des actions déployées pour rendre les événements proposés par les grappes écoresponsables -Proportion des événements des grappes organisés selon des principes écoresponsables
<u>Suivi</u>	-Partage des actions mises en place dans le comité de travail -Comptabilisation des événements ainsi que les actions réalisées par événement dans le but de les rendre écoresponsables
<u>Partenaires impliqués</u>	Nous pourrions nous appuyer sur l'expertise du Conseil québécois des événements écoresponsables.
<u>Échéancier</u>	1 an

ACTION C : MESURE ET COMPENSATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

La moitié des grappes souhaitent s'engager dans la mesure et compensation des émissions de GES de leurs activités internes.

Une première étape sera d'amorcer la discussion sur le contexte de la mesure et compensation des GES afin d'éviter que cette action participe à de l'écoblanchiment. Il s'agira de s'assurer que les grappes se trouvent dans un contexte pertinent à la compensation des émissions de GES.

Ensuite il faudra identifier les ressources d'aide à la mesure des émissions de GES de leurs activités internes, ainsi que les ressources de compensation les plus pertinentes aux grappes.

Enfin, les grappes qui le souhaitent pourront récolter des données sur les émissions de GES liées à leurs activités internes en commençant par les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées aux consommations énergétiques).

Pour finir, les grappes pour qui le contexte est propice et qui le souhaitent pourront compenser leurs émissions de GES de la façon la plus adéquate possible.

<u>Indicateurs de succès</u>	-Avoir réalisé une (1) rencontre du comité de travail sur l'écoblanchiment, le contexte de la mesure et de la compensation des émissions de GES -Identifier les ressources d'aides pertinentes aux grappes -Une (1) ou plusieurs grappes mesurent les émissions de GES liées à leurs activités
<u>Suivi</u>	-Rencontre du comité de travail sur le sujet -Identification d'un sous-groupe de travail
<u>Partenaires impliqués</u>	/
<u>Échéancier</u>	1 an

ACTION D : AUTRES INITIATIVES CONSIDEREES

D'autres initiatives ont été proposées et sont souhaitées par quelques grappes. Leur réalisation sera laissée à l'initiative des grappes intéressées. Le suivi des initiatives sera réalisé dans le groupe de travail.

Ces initiatives sont les suivantes :

- Sensibilisation et formation des employés à l'interne
- Réduction des déchets (poubelles de tri, compost, limitation des impressions, etc);
- Site web écoresponsable et/ou pratiques numériques responsables ;
- Prime pour mobilité active, remboursement des abonnements de transport en commun, abonnement d'auto-partage.

OBJECTIF 2 : MUTUALISER LES EFFORTS DES GRAPPES EN MATIÈRE DE DD ET S'INSPIRER MUTUELLEMENT

ACTION A : MUTUALISATION DES RESSOURCES

Les grappes, malgré le fait qu'elles représentent des secteurs différents, démontrent certains besoins identiques qui gagnent à être mutualisés. Cette mutualisation s'inscrit dans une volonté de favoriser la collaboration intergrappes, de limiter l'utilisation de ressources et de diminuer leurs coûts de fonctionnement. Le dépôt de demandes à des programmes de subventions pertinents aux besoins identifiés pourrait éventuellement se faire en collaboration avec plusieurs grappes.

Trois besoins ont été identifiés comme ayant un fort potentiel de mutualisation :

- Recherche ;
- Espaces de bureaux ;
- Soutien informatique et approvisionnement en matériel informatique.

Des analyses complémentaires seront réalisées pour affiner les besoins. Une réunion de travail intergrappes sera ensuite organisée pour définir les modalités et processus de mutualisation.

<u>Indicateurs de succès</u>	Mutualisation pour un ou plusieurs besoins pour une ou plusieurs grappes
<u>Suivi</u>	Mise en contact des grappes selon leurs besoins de mutualisation identifiés
<u>Partenaires impliqués</u>	Communauté Métropolitaine de Montréal
<u>Échéancier</u>	1 an

ACTION B : CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN COMITÉ DE TRAVAIL INTERGRAPPES

La réalisation de ce plan d'action nécessite un partage et suivi par un comité de travail intergrappe. Composé d'une personne représentante de chaque grappe, ce comité se réunira tous les 2 mois pour :

- Faire le suivi des initiatives mises en place ;
- Partager conseils et ressources ;
- Réfléchir et identifier les prochaines actions.

<u>Indicateurs de succès</u>	Présence des grappes aux rencontres.
<u>Suivi</u>	Coordination par Montréal InVivo
<u>Partenaires impliqués</u>	Communauté Métropolitaine de Montréal
<u>Échéancier</u>	1 an
<u>Budget</u>	/

OBJECTIF 3 : SENSIBILISER ET ENGAGER NOS SECTEURS D'INTERET

ACTION A : PAGE WEB DE RESSOURCES EN DD

Une des difficultés majeures pour les organisations qui composent les grappes est de savoir par où commencer pour mettre en place une démarche écoresponsable et vers qui se tourner.

Une première action conjointe à l'intention de nos membres sera ainsi la mise en place d'une page web de ressources sur les sites web respectifs des grappes. Une première liste non exhaustive de ressources intersectorielles sera partagée comme base puis chaque grappe sera responsable d'ajouter les ressources pertinentes à son secteur d'activité.

<u>Indicateurs de succès</u>	Mise en place d'une page web de ressources sur chaque site de grappe
<u>Suivi</u>	-Base de ressources intersectorielles fournie par Montréal InVivo -Suivi au sein du comité
<u>Partenaires impliqués</u>	/
<u>Échéancier</u>	-Mise en place de la page de ressources intersectorielles le 17/11 -Mise à jour de la page avec des ressources sectorielles : avril 2024

ACTION B : MISE EN PLACE DE COMITES TRAITANT DU DD AU SEIN DE CHAQUE GRAPPE AVEC SES MEMBRES RESPECTIFS

En lien avec la mention d'objectifs de développement durable dans les plans stratégiques de grappes, il est nécessaire de les opérationnaliser en allant chercher de l'information sur le terrain. Les grappes le font en partie par l'intermédiaire de comités (ou chantiers) où la variété de leurs membres est représentée. Ces comités sont l'occasion d'identifier les enjeux respectifs à chaque secteur (et sous-secteur au besoin) et type d'organisation. Ils permettent l'identification des besoins du secteur et de potentielles solutions. Ces dernières sont ensuite retravaillées et mises en place par la grappe concernée, s'il s'avère qu'elle est la meilleure organisation pour le faire.

Les sujets de ces comités seront donc entièrement à la discrétion des grappes en fonction de leur plan stratégique et des enjeux prioritaires. Certaines grappes ont d'ailleurs déjà un ou plusieurs comités traitant du développement durable.

<u>Indicateurs de succès</u>	Mise en place d'un comité traitant du développement durable dans chaque grappe sectorielle
<u>Suivi</u>	Partage des thématiques ou enjeux identifiés par les comités sectoriels lors du comité de travail intergrappe
<u>Partenaires impliqués</u>	Les membres de chaque grappe
<u>Échéancier</u>	1 an

GOUVERNANCE

Ce plan d'action est à l'initiative d'Écotech Québec et Montréal InVivo.

La coordination des actions est réalisée par Montréal InVivo :

- Planification et animation des rencontres du comité ;
- Rédaction des comptes-rendus de rencontres ou autres documents pertinents à la bonne réalisation du plan d'action ;
- Mise en contact des grappes en fonction de leurs besoins exprimés de mutualisation.

Le comité de travail est composé d'au moins un(e) représentant(e) de chaque grappe sectorielle. Cette personne est responsable de faire remonter les informations pertinentes au sein de la grappe qu'elle représente. Elle s'assure d'être disponible pour les rencontres prévues, ou désigne une personne pour la remplacer.

Les demandes de fonds qui pourraient être associées aux actions du plan d'action sont la responsabilité de chaque grappe concernée.

Chacune des grappes peut se retirer à tout moment du plan d'action. Néanmoins elle devra en faire part au groupe ainsi que de ses motivations lors d'une rencontre du comité de travail.

CONCLUSION

La mise en place de ce plan d'action intergrappes est une occasion pour les grappes de s'engager ou renforcer leur engagement envers la lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable. Cette première phase expérimentale d'un an permet aux grappes de démontrer l'authenticité de leur démarche à travers des initiatives internes et de mutualisation, ainsi que des premières initiatives externes communes à l'intention de leurs membres respectifs. D'autres actions pourraient émerger au cours de l'année lors des réflexions du comité de travail intergrappes et intégrées à cette première phase, en fonction de leur faisabilité. Après un bilan en novembre 2024, une deuxième phase sera proposée avec des actions concentrées sur les membres des grappes. Les autres aspects du développement durable seront également pris en compte. Organismes de développement économiques sectoriels, les grappes s'impliquent dans un effort renouvelé pour un développement économique durable, tout au long de la chaîne d'innovation et dans des secteurs importants pour le Québec. Pour conclure, à travers ce plan d'action les grappes souhaitent ainsi participer à l'effort du Québec et mobiliser tous les secteurs pour l'atteinte des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

CONTACT

Pour toute question, contactez :

- Isabelle Dubé-Côté idubecote@ecotechquebec.com
- Alizée Gouronnec agouronnec@montreal-invivo.com